

État des six Chapelles publiques de la paroisse de Rogonnee

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....	a) N.D. de Lorette	a) Saint Alban	a) St Denis	a) St Chelaie	a) St Efigonnee	a) St Pierre
2° b) Appartenant à.....	b) Fabrique	b) id	b) id	b) id	b) id	b) id
3° c) Autorisées par décret en date du ..	c) 23 Mai 1872	c) 15 Mars 1829	c)	c)	c)	c)
d) ou ouvertes au culte à la date du ..	d)	d)	d)	d)	d)	d)
e) ou en service de temps immémorial.	e) oui	e) id	e) id	e) id	e) id	e) id
4° f) Messes célébrées chaque année ...	f) Sept Semaines	f) 3 Semaines par mois	f) un dimanche par mois	f) un dimanche	f) Ascension	f) Sept Semaines
g) — ou chaque mois.....	g) toutes les fêtes de la Ste Vierge	g)	g)	g)	g)	g)
h) — ou chaque semaine	h) 2 messes par semaine	h)	h)	h)	h)	h)
i) Autres offices. En fait-on ? Lesquels ?	i)	i)	i)	i) Procession de St Marc et des Rogations	i)	i) Procession des Rogations
j) Y fait-on le catéchisme	j)	j) instruction	j) id	j)	j)	j)
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale	k) 5 Kilomètres	k) 8 K ^{1/2}	k) 6 K ^{1/2}	k) 4 K.	k) 2 K.	k) 1 Kilomètre
l) État des chemins	l) bonne route	l) id	l) id	l) mauvaise route	l) id	l) id
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..	m) 500	m) 800	m) 500	m) 200	m) 200	m) 300
n) Y assistant à la messe le dimanche.	n) 100	n) 500	n) id	n) 2000 le jour du pardon et 400 le jour des Rogations	n) 3000 le jour du pardon	n) 2000 les jours de Pardon et 400 (Rogations)

Observations particulières.

- 1^{re} Dans toutes ces chapelles on se dit souvent la messe sur semaine à la demande des fidèles.
- 2^{de} Ces chapelles à cause de l'immense étendue de la paroisse (8600 hectares) rendent les plus grands services pour la communion des malades et des infirmes.

Diocèse de Quimper et de Léon.

Doyenné de *Gouarnenez*

Paroisse de

Plugonnec

Communiqué de l'Évêché.

(Oratoires privés.)

rien

Monseigneur l'Évêque prie instamment MM. les Curés et Recteurs de lui fournir, dans le plus bref délai possible, les renseignements suivants :

- 1^o Quelle est la date d'érection des oratoires privés existant dans la paroisse ?
- 2^o De qui sont-ils la propriété ?
- 3^o Y célèbre-t-on la sainte messe ? — Combien de fois par an, par mois ou par semaine ?
- 4^o Sont-ils en règle au point de vue des Indults pontificaux ? — Ceux-ci portent-ils le nom du propriétaire actuel ? — Ont-ils été visés à l'Évêché ?

Prière d'inscrire les réponses au verso.

N. B. — Cette feuille devra être renvoyée à l'Évêché, lors même qu'il n'y aurait pas d'oratoire privé dans la paroisse.